

Déclaration Deuxième Forum Migration Haïtienne Miami, 1^{er} décembre 2017

LA CRISE DES MIGRANTS HAÏTIENS DANS LES AMÉRIQUES REQUIERT UNE RÉPONSE MONDIALE IMMÉDIATE

Nous, un groupe d'organisations de droits humains, de migrants, de l'Église catholique et de la société civile, de centres universitaires et d'organismes internationaux, avons consolidé un réseau d'incidence continentale visant à comprendre la complexité de la migration haïtienne et à promouvoir la protection des droits humains de cette population. Nous avons organisé cette année deux forums internationaux : le premier à Carthagène (en Colombie) les 25 et 26 mai; et le second à Miami (aux États-Unis), les 30 novembre et 1^{er} décembre.

Dans la Déclaration que nous avons faite à Carthagène le 26 mai 2017, nous avons présenté- à titre d'exemple du phénomène migratoire qui est une réalité complexe du continent et du monde entier- un diagnostic de la situation préoccupante des migrants haïtiens dans les Amériques. Dans ce deuxième forum, nous sommes toujours préoccupés par cette situation d'autant plus qu'elle s'est aggravée par une vague de mesures gouvernementales récentes criminalisant et discriminant les migrants haïtiens et tout en provoquant de ce fait la détérioration de la situation de leurs droits humains. Ce sont par exemple : la politique anti-immigration et la décision de l'administration de Donald Trump contre le TPS (Statut de protection temporaire), les déportations irrégulières effectuées entre autres par les autorités des Bahamas et de la République Dominicaine, les obstacles à l'obtention de l'asile et d'autres formes de protection humanitaire au Canada et une série de mesures régressives observées dans certains pays du Cône Sud. Par ailleurs, nous avons également identifié, en dépit de tout, quelques bonnes pratiques de régularisation des migrants haïtiens, tel qu'au Brésil et en Argentine, et des gestes hospitaliers à leur égard de la part de certaines autorités locales.

De notre côté, compte tenu de la persistance des effets des catastrophes naturelles successives (tremblement de terre de 2010, Cyclones Matthieu et Marie en 2016), de l'épidémie de choléra, introduite au pays, et la faiblesse des institutions nationales, nous tenons à souligner qu'Haïti n'est pas en mesure de recevoir ni d'intégrer les Haïtiens déportés. Le retour forcé des Haïtiens dans ces conditions ne fait que déstabiliser le pays et provoquer, à court et à moyen terme, une intensification des phénomènes de traite des êtres humains et de trafic illégal de migrants par des voies et des formes dangereuses de migration. D'où s'ensuivront une détérioration de la situation des droits humains, de l'économie nationale et une augmentation de la vulnérabilité de cette population à la discrimination raciale.

Sur cette base, nous appelons les États et les gouvernements du continent à prendre des mesures urgentes intégrales et effectives en vue de protéger les migrants haïtiens. La protection de ces migrants dans le continent qui relève en outre des obligations des États dans le cadre de la Décennie Internationale

des Nations Unies pour les Personnes d'ascendance africaine (2015-2024), doit être prioritaire dans le Pacte Mondial sur les Migrations.

En plus de toutes les demandes, exigences et recommandations que nous avons faites dans la Déclaration de Carthagène en mai 2017, nous exhortons cette fois de manière spécifique :

- Les Nations-Unies (ONU) à promouvoir un engagement stable et durable envers les migrants haïtiens dans le cadre des Pactes mondiaux sur les migrants et les réfugiés qui auront lieu en 2018.

-L'Organisation des États Américains (OEA) à exiger, tant au niveau politique qu'à travers les institutions du Système interaméricain de Droits Humains, que chacun de ses États membres mette en œuvre des actions immédiates visant à garantir le droit de migrer et rejette énergiquement les décisions et politiques migratoires de nature régressive. L'OEA devrait déployer de grands efforts visant à créer une stratégie continentale qui cherche en faveur de tous les migrants des solutions durables fondées sur les droits humains.

-Tous les États et gouvernements du continent à développer des politiques publiques relatives à la régularisation des migrations à partir d'une approche fondée sur les droits où priment l'intérêt supérieur des enfants et le droit au regroupement familial. À travers des pratiques inclusives et antiracistes, elles doivent être accompagnées nécessairement d'instruments et de mesures d'intégration locale et d'accueil dans les communautés réceptrices.

-L'ONU et la communauté internationale en général à unir leurs efforts pour s'attaquer aux causes structurelles de la migration forcée en Haïti; incluant de la part de l'ONU, la réparation des dommages causés par l'introduction du choléra, les agressions sexuelles et de continuer sa mission dans le pays sans porter préjudice au peuple haïtien.

Enfin, nous demandons que:

1. Toutes les lois et politiques migratoires du continent soient fondées sur le droit international et les droits humains, la procédure régulière en bonne et due forme et le principe international de solidarité.
2. L'Administration Trump cesse sa campagne et sa décision de mettre fin i) au programme TPS pour les 59 000 Haïtiens et aussi pour les immigrants d'autres pays dont le statut n'a pas été légalisé et qui ont besoin de protection, et ii) à ses actions politiques criminalisant et stigmatisant cette population. Les directives de refoulement et/ou de déportation sont particulièrement graves lorsque les gens concernés ont mis des années à construire leur vie dans ce nouveau pays notamment avec des enfants qui y ont grandi. Ainsi, la décision de mettre un terme au TPS

constitue une violation de l'intégrité des migrants haïtiens; en outre, elle est discriminatoire et raciste envers la population afro-descendante.

3. Le Congrès des États-Unis passe une législation visant à régulariser le statut des migrants haïtiens ayant le TPS afin qu'ils puissent obtenir la résidence légale dans le pays.
4. La République dominicaine arrête les politiques discriminatoires et d'exclusion à l'encontre des migrants haïtiens; et permette aux Dominicains d'origine haïtienne, devenus apatrides à cause de l'arrêt 168-13, de recouvrer leur nationalité dominicaine.
5. Les pays tels que le Mexique, ceux de l'Amérique centrale et de la région andine renforcent le système de prévention des violations des droits des migrants en transit, des phénomènes de traite et de trafic en accordant une attention particulière aux femmes, aux filles et aux enfants migrants, et progressent dans l'élaboration ou la réforme des normes, des politiques publiques et l'ajustement administratif afin de répondre aux droits des migrants en quête de refuge dans ces pays.
6. Les pays du Cône Sud poursuivent des efforts multilatéraux en faveur des droits des migrants haïtiens et avancent dans les processus de protection et de la citoyenneté latino-américaine fondés sur les droits de l'homme. Les pays de destination et de transit doivent respecter et garantir les droits humains des migrants sur la base du principe de non-refoulement.

Le continent américain doit être un exemple pour le monde; nous devons nous convertir de plus en plus en des sociétés solidaires, inclusives et hospitalières avec les migrantes et les migrants. Le monde global du 21ème siècle exige de réelles transformations en matière migratoire; pour cela, les États et les communautés doivent promouvoir des processus économiques, juridiques et sociaux incluant les migrants. Pour toutes ces raisons, les Amériques doivent être un exemple pour le monde dans le Pacte Mondial, où la prospérité et les sociétés démocratiques ne sauraient être possibles sans un respect total des droits humains des migrantes et des migrants.

Souscrivent à la présente Déclaration les organisations et personnes suivantes:

- Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento-CODHES-, Colombia
- Instituto de Estudios Sociales y Culturales Pensar- Pontificia Universidad Javeriana, Colombia
- Facultad de Derecho y del Centro de Derechos Humanos de la Universidad de Dayton (Ohio, Estados Unidos), y el Gremio Nacional de Abogados (National Lawyers' Guild, Estados Unidos)
- Red Jesuita con Migrantes para América Latina y el Caribe

- Catholic Legal Services, Archdiocese of Miami.
- Washington Office on Latin America (WOLA)
- Comité Ciudadano de Defensa de los Naturalizados y Afromexicanos (CCDNA-México)
- Americas Network on Nationality and Statelessness
- Center for Justice and International Law-CEJIL
- P. Jean Robert Déry, SJ, Directeur National du Service Jésuite aux Migrants/Solidarite Fwontalye-Haïti.
- Max MICHEL - République Dominicaine
- Daniel Antonio Cuevas Jaramillo- Bogotá - Colombia. Red Jesuita de Migrantes Latino América.
- Altagracia Jean Joseph- República Dominicana. Fundación Código Humano (Funcohum)
- P. Mauricio Burbano A., S.I.- ECUADOR. Servicio Jesuita a Refugiados (Ecuador)
- Dannell Price- New York USA
- Élisabeth Giroux- Canada
- Jean-Berthony Saint-Germain / SJB- République d'Haiti
- Frantz Voltaire – Canada. Centre international de documentation et d'information haïtienne, caribéenne et Afrocanadienne.
- Marlène Rateau- Canada.
- Géthro JEAN, Haïti
- Suzanne Loiselle – Canada
- Claude MOÏSE- Canada
- Jean-Claude Icart- Canada
- Catherine Bourgeois- Belgique
- Jean Yves Fernand- Canada
- Kénel SÉNATUS- España
- Luis Joseph Carazas Neyra- Perú
- Dr. Camilo Perez-Bustillo, Director of Advocacy, Research and Leadership Development Hope Border Institute/Instituto Fronterizo Esperanza. El Paso, Texas; Profesor- Investigador, Univ of Dayton Law School; Coordinador, secretaria permanente del Tribunal Internacional de Conciencia de los Pueblos en Movimiento (Mexico)
- Angénor BRUTUS - Haïti